

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'INSERTION ET L'AUTONOMIE

PROJET ASSOCIATIF

2024-2029



aria 38

SIÈGE SOCIAL

55 AVENUE DE ROMANS

38160 Saint-Marcellin

WWW.ARIA38.FR



Table des matières

1.	L'HISTOIRE ASSOCIATIVE.....	3
1.1	Avant l'Association (1968 – 1976).....	3
1.2	Création, évolution de l'association « Échanges et Amitié » (1976 – 2003).....	3
1.3	Le changement ARIA 38 (2004 – 2016)	3
1.4	Le développement de l'association (2017-2023)	3
2.	LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ET SES FONDEMENTS	4
3.	LES VALEURS ASSOCIATIVES D'ARIA 38	4
3.1	L'insertion.....	4
3.2	L'autonomie.....	4
3.3	L'accueil tout handicap.....	4
3.4	Le bien-être au travail.....	5
3.5	La transparence administrative et financière	5
4.	LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE.....	6
4.1	L'organigramme associatif.....	6
4.2	Le conseil d'administration	7
4.3	Le bureau.....	7
4.4	L'assemblée générale.....	7
5.	L'ÉTABLISSEMENT ET LES SERVICES ASSOCIATIFS	7
5.1	Les valeurs du Foyer-Logement	7
5.2	Les valeurs du SAJ.....	8
5.3	Les valeurs du SAVS.....	8
6.	LE PARTENARIAT	9
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	10

1. L'HISTOIRE ASSOCIATIVE

Quatre périodes charnières se dessinent naturellement dans l'histoire de l'Association.

1.1 Avant l'Association (1968 – 1976)

En 1968, le Centre hospitalier de Saint-Marcellin ouvre un pavillon spécifique pour personnes handicapées. Ce service permet une prise en charge satisfaisante de personnes handicapées âgées, mais il s'avère inadapté à l'accompagnement de personnes plus jeunes, désireuses de plus d'autonomie et de conditions proches de la « vie ordinaire » en dehors de l'hôpital.

1.2 Création, évolution de l'association « Échanges et Amitié » (1976 – 2003)

Créer une nouvelle structure détachée des contraintes hospitalières pour passer d'une prise en charge standardisée en milieu fermé à un accompagnement personnalisé en milieu ouvert : telles sont les ambitions de plusieurs bénévoles (patients, familles, professionnels et partenaires sectoriels) qui fondent, en 1976, l'Association Échanges et Amitié, ancêtre d'ARIA 38.

La volonté de cette association est clairement annoncée : *« permettre aux personnes handicapées et/ou âgées vivant dans la région de Saint-Marcellin, quel que soit leur mode de vie, de trouver les conditions d'une vie épanouie ».*

Grâce à l'investissement de ses bénévoles, "pionniers" particulièrement méritants et dévoués, l'Association s'attache d'abord à sortir ponctuellement les patients hors des murs de l'hôpital pour quelques activités communes de loisirs (promenades, sorties cinéma, etc.), avant d'ouvrir, en 1984, deux services autonomes : un Foyer-Logement et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. Forte de son succès, grâce à un fonctionnement flexible et personnalisé, Échanges et Amitié s'émancipe progressivement, profitant des nouvelles demandes du département. Ainsi, en l'espace de trente ans, l'Association ne cesse de grandir en ouvrant de nouveaux lieux d'accompagnement pour accueillir et suivre davantage de personnes en demande (1987 : site des Gentianes ; 1999 : site des Glycines).

1.3 Le changement ARIA 38 (2004 – 2016)

L'installation dans de nouveaux locaux et l'arrivée d'une nouvelle équipe au Conseil d'Administration en 2000 s'avèrent propices au changement. Ainsi, un tournant important s'opère en 2004 lorsque l'association décide (à la demande de ses salariés qui souhaitent une appellation plus « professionnelle ») de changer de nom en devenant alors *l'Association Régionale pour l'Insertion et l'Autonomie 38*, « **ARIA 38** » ; l'association profite de cette opportunité pour graver et rappeler dans son nom son principal engagement : **favoriser l'Insertion et l'Autonomie**. Dans la continuité, le Service d'Activité de Jour ouvre ses portes en 2006 après plusieurs années de difficultés matérielles pour trouver un lieu de résidence sur le territoire de la commune. Le « SAJ » accompagne les personnes en situation de handicap grâce à la médiation par l'Activité.

1.4 Le développement de l'association (2017-2023)

Une extension de 5 places dans l'agrément du Foyer-Logement permet à l'association de mettre en œuvre une nouvelle organisation de travail au sein de ses services. C'est ainsi qu'en 2017, le SAVS, les services administratifs/financiers/la direction quittent le site des Glycines pour emménager à l'espace Roger Raphaël sis 55 avenue de Romans. Ce bâtiment permettra d'enrichir le pôle hébergement du Foyer-Logement par la création de 5 appartements individuels et accessibles. Par ailleurs, la politique associative évolue également par sa volonté de sécuriser son habitat par

l'acquisition de biens immobiliers. En 2022, l'association devient propriétaire de l'intégralité du site des Gentianes et commence à envisager l'achat d'appartements dans le diffus Saint-Marcellinois. En parallèle, les territoires se développent dans le champ d'intervention du SAVS par son implantation en 2023 sur une partie de l'agglomération grenobloise.

2. LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ET SES FONDEMENTS

A sa création en 1976, l'Association Échanges et Amitié obtient la personnalité morale et définit ses missions, en déposant ses statuts à la Préfecture de l'Isère (Récépissé de déclaration de MODIFICATION de l'Association n°03810008550).

L'article 2 précise l'objet social de l'association, lequel n'a pas changé depuis.

L'association a pour but :

« De permettre aux personnes handicapées et/ou âgées vivant dans la région de SAINT-MARCELLIN, quel que soit leur mode de vie, de trouver les conditions d'une vie épanouie, d'être considérées comme des interlocuteurs à part entière par les autorités politiques ou administratives. L'association écarte la notion d'assistance ; elle souhaite permettre à des personnes éprouvées par la vie de prendre en main un destin qu'elles veulent assumer pleinement[.]. D'apporter son soutien le plus total aux personnels lorsque ceux-ci œuvrent pour une plus grande qualité de vie des personnes suivies. De gérer des services d'hébergement et d'accompagnement et tout autre service constitué en son sein ».

3. LES VALEURS ASSOCIATIVES D'ARIA 38

L'association ARIA 38 a construit son identité autour de plusieurs valeurs fortes.

3.1 L'insertion

Les personnes accompagnées par ARIA 38 sont accueillies en milieu ouvert, sur la ville de Saint-Marcellin, dans des conditions au plus proches de la vie ordinaire. Qu'elle soit sociale ou professionnelle, l'insertion vise à créer un sentiment d'appartenance à un groupe, à une société, à une ville ou encore à une entreprise afin d'éviter l'isolement dont souffrent souvent les personnes en situation de handicap.

3.2 L'autonomie

Fer de lance de l'association, l'autonomie est au cœur de chaque projet personnalisé, afin de redonner à chaque résident le pouvoir de décision et la liberté de choisir, selon ses capacités, ses envies et ses besoins. Loin de la dépendance hospitalière, tout bénéficiaire d'un établissement ou service d'ARIA 38 est, avant tout, le principal auteur/acteur de son quotidien.

3.3 L'accueil tout handicap

Accueillant « tout handicap », toutes générations et situations confondues, l'association ARIA 38 veille à ce que l'intégrité et la dignité de la personne soient respectées. La personne, l'être humain, avec sa richesse personnelle et son vécu, priment toujours sur le handicap.

3.4 Le bien-être au travail

L'association fait en sorte de créer les meilleures conditions de travail possibles pour ses salariés. De nombreuses réunions permettent régulièrement aux personnels de s'exprimer. L'encadrement a pour mission de prévenir, voire de résoudre, toute situation de nature à perturber le fonctionnement naturel des services.

Toute personne (salarié ou ressortissant d'un service) peut demander à être reçue par le(a) Président(e) du Conseil d'Administration qui la reçoit obligatoirement en présence de la Direction. Par ailleurs, chaque salarié est informé, dès son embauche, des impératifs de neutralité à respecter impérativement en présence des personnes accueillies et/ou accompagnées : tout propos de nature religieuse, philosophique ou politique est interdit de façon à respecter l'éthique fondamentale de l'association.

Les impératifs légaux d'évaluation, interne comme externe, sont développés pour donner aux salariés, d'abord, un outil de travail qui leur servira tout au long de leur carrière, ensuite, un état d'esprit qui vise à rechercher l'amélioration continue du travail quotidien.

L'association veille à la gestion financière de ses budgets et consacre une part significative de ces derniers à la formation professionnelle des salariés.

3.5 La transparence administrative et financière

L'association ARIA 38 a adopté, depuis toujours, une politique de rigueur et de transparence de fonctionnement en relation constante avec les services du Département.

Ces services sont consultés aussi souvent que nécessaire dans le cadre de la gestion administrative, juridique et financière de l'association. Ces échanges permettent d'avoir une écoute attentive et bienveillante des financeurs. Les trois services sont financés par le Département.

Le conseil d'administration, personne morale indispensable à la gestion des services, est composé exclusivement de **bénévoles**.

Les fonds propres, composés principalement d'adhésions individuelles et de subventions de certaines collectivités locales, servent à faire vivre l'association et surtout à financer annuellement des achats (non pris en compte par le Département) destinés à améliorer le fonctionnement des services et le confort des personnes concernées.

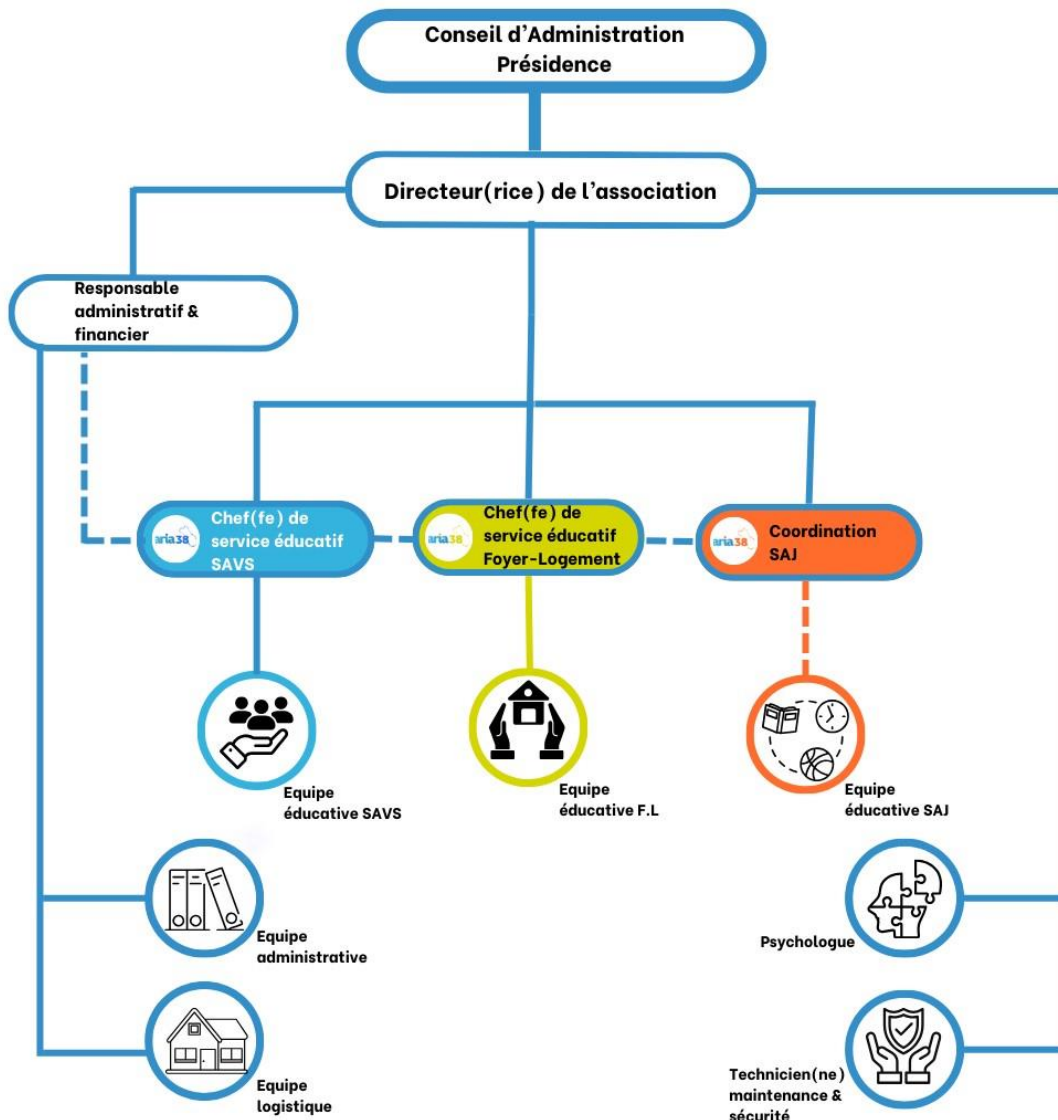
4. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Cette gouvernance est directement issue des statuts de l'association.

4.1 L'organigramme associatif



Organigramme associatif



4.2 Le conseil d'administration

Il est composé des administrateurs élus par l'assemblée générale qui élisent en leur sein les membres du bureau. Le conseil est convoqué par le président aussi souvent que nécessaire.

4.3 Le bureau

Organe exécutif de l'association, il est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

Il veille à la mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Enfin, il assume la gestion courante de l'association dans le cadre des orientations arrêtées, des statuts associatifs et du respect de la réglementation. Le bureau se réunit au moins une fois par mois.

4.4 L'assemblée générale

Chaque année, l'ensemble des adhérents qui le souhaite participe à l'assemblée générale. Cette dernière étant l'organe souverain de l'association, elle élit les administrateurs.

5. L'ÉTABLISSEMENT ET LES SERVICES ASSOCIATIFS

Aujourd'hui, l'association ARIA 38 est constituée d'un établissement et de deux services médico-sociaux :

- Le Foyer-Logement,
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
- Le Service d'Activité de Jour (SAJ).

Le Service Administratif (Ressources humaines, Administration & Finances) assure une mission transversale. Conformément au Projet associatif, l'établissement et les services ARIA 38 associent leurs compétences au service de l'accompagnement des personnes en situation de tout handicap dans une totale coopération intra associative (moyens communs, projets communs, procédures communes, finalités, pertinence, fluidité, économie (de temps et de moyens), complémentarités, lien avec les projets personnalisés, suivi commun : admission, sorties, etc...). La transversalité permet une adaptation opérationnelle constante et pertinente au service de chaque usager. Le Service Administratif, apporte chaque jour, dans une logique transversale, une collaboration avec l'ensemble des services, sans distinction. Il conforte ainsi l'esprit associatif : *ensemble pour une même cause*.

L'établissement et les services de l'association s'inscrivent dans une vision globale de l'inclusion et de la valorisation des capacités de chacun, contribuant ainsi à créer une société plus juste et solidaire.

5.1 Les valeurs du Foyer-Logement

Le projet d'établissement du Foyer-Logement ARIA38 vise à offrir un cadre stimulant, sécurisé et inclusif pour les personnes en situation de tout handicap. L'équipe s'engage à favoriser leur épanouissement personnel, le développement de leurs compétences et leur participation active dans diverses activités adaptées à leurs besoins et à leurs préférences. Il constitue un lieu d'hébergement

chaleureux et convivial, offrant des opportunités d'apprentissage, de socialisation et de respect des droits des résidents accueillis.

Le projet d'établissement repose sur des valeurs essentielles telles que le respect de la dignité, la valorisation des capacités de chacun et la reconnaissance de la diversité. L'équipe professionnelle s'engage à accompagner chaque résident dans son parcours individuel, en veillant à ce que ses besoins et ses préférences soient respectés. Les logements mis à la disposition des personnes en situation de tout handicap sont organisés au sein d'un dispositif et conçus pour répondre au plus grand nombre des besoins identifiés dans le projet initial d'accueil. Aménagés pour faciliter la mobilité, ils permettent aux occupants de développer et/ou de maintenir leur indépendance tout au long de leur parcours. L'accompagnement médical et paramédical constitue également un aspect essentiel du projet d'établissement. En collaboration étroite avec les professionnels de santé du territoire, l'équipe éducative se mobilise au quotidien pour que les suivis médicaux soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes accueillies.

5.2 Les valeurs du SAJ

Le projet de service du SAJ ARIA38 vise à offrir un cadre stimulant, sécurisé et inclusif pour les personnes en situation de tout handicap. Le service s'engage à favoriser leur épanouissement personnel, le développement de leurs compétences et leur participation active dans diverses ateliers adaptés à leurs besoins et à leurs préférences. Il constitue un lieu d'accueil chaleureux et convivial, offrant des opportunités d'apprentissage, de socialisation et d'épanouissement aux participants.

Le projet de service repose sur des valeurs essentielles telles que le respect de la dignité, la valorisation des capacités de chacun et la reconnaissance de la diversité. Nous considérons que chaque individu a le droit de s'engager dans des activités significatives, de développer ses talents et de contribuer à la vie sociale de manière autonome. L'équipe professionnelle s'engage à accompagner chaque usager dans son parcours individuel, en veillant à ce que ses besoins et ses préférences soient respectés. Les ateliers proposés au sein du SAJ sont variés et adaptés aux différents intérêts et capacités des personnes. Ils peuvent inclure des activités créatives, artistiques, sportives, éducatives et ludiques. La participation active, l'expression de soi et la coopération entre les participants sont favorisés, créant ainsi un environnement dynamique et enrichissant. Parallèlement aux ateliers, une attention particulière est portée sur le développement des compétences sociales, la communication et l'autonomie.

Les personnes accueillies sont encouragées à renforcer leurs aptitudes individuelles, à développer leur confiance en elles-mêmes et à favoriser leur intégration dans la vie quotidienne. L'équipe facilite également l'accès aux ressources de proximité et aux services de soutien, en travaillant en collaboration avec d'autres acteurs du secteur médico-social.

5.3 Les valeurs du SAVS

Le projet de service du SAVS ARIA38 vise à offrir les modalités d'un accompagnement stimulant, sécurisé et inclusif pour les personnes en situation de tout handicap. Le service s'engage à favoriser l'épanouissement personnel, le développement des compétences et la participation active à la vie de la cité. Dans le respect du cadre légal et dans un souci de cohérence à l'échelle du Département, il est un dispositif essentiel pour favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes en situation de tout handicap.

Le projet de service repose sur des valeurs essentielles telles que le respect de la dignité, la valorisation des capacités de chacun et la reconnaissance de la diversité. Les professionnels

considèrent que chaque individu a le droit de porter son propre projet, de développer ses talents et de contribuer à la vie sociale de manière autonome. L'équipe pluriprofessionnelle accompagne chaque usager dans son parcours individuel, en veillant à ce que ses besoins et ses préférences soient respectés. Le SAVS vise également à renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap en leur proposant les outils, les ressources et le soutien nécessaire pour prendre des décisions et agir de manière autonome dans leur vie quotidienne. Il travaille à faciliter l'intégration des personnes concernées dans la société en les aidant à accéder aux services, aux activités et aux opportunités qui leur permettent de participer pleinement à la vie sociale.

Le SAVS travaille en étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap, ainsi qu'avec leurs familles et/ou aidants, les professionnels de la santé, les services sociaux et médico-sociaux du territoire, dans un esprit de coopération et de partenariat pour assurer une prise en charge globale et coordonnée. Cette qualité de coordinateur de parcours, facilite ainsi l'accès aux ressources de proximité et aux services de soutien.

6. LE PARTENARIAT

Au sein d'un territoire, la coopération et la coordination entre les acteurs sociaux et médico-sociaux sont un atout majeur pour les associations afin de faire évoluer les pratiques professionnelles et ainsi garantir la qualité de prise en charge des personnes accueillies.

L'enjeu réside dans le fait que ces partenariats s'inscrivent dans une dynamique de territoire dans laquelle les acteurs locaux ont un rôle à jouer au service de la population, en coordonnant compétences et savoir-faire.

Les effets de ces coopérations formalisées sont doubles puisque les réponses apportées vont en direction d'une demande publique et permettent à l'ensemble des professionnels engagés de ne pas avoir le sentiment d'agir seuls.

La nécessité de travailler en coopération étant affirmée par la loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, ce nouveau paradigme modifie l'avenir du secteur et promeut la mise en place d'actions et d'orientations pertinentes afin d'accompagner les publics concernés.

Pour l'association ARIA 38, ces coopérations existent et apportent des réponses concrètes aux usagers et résidents accompagnés.

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Nous pouvons conclure, en soulignant qu'au sein de tous les Services d'ARIA38 sont préservées l'identité et la personnalité de chaque usager accueilli.

Dans l'objectif d'augmenter leur autonomie et leur bien-être, l'association assume cet engagement, dans le respect de chacune et chacun, avec la participation active et réfléchie de tous les professionnels.

Nos perspectives :

Afin que l'accompagnement des projets de vie des personnes handicapées dans des conditions optimales, l'association ARIA 38 se doit :

- De poursuivre sa participation aux programmes de formations des salariés, mutualisés avec d'autres associations, afin d'optimiser les connaissances des participants et le partage des expériences,
- De garantir, dans la durée, la sécurité et le bien-être des personnes accompagnées, en maintenant une vigilance active et bienveillante,
- De renforcer les liens entre les référents et les familles pour une bonne intégration des personnes accueillies et/ou accompagnées,
- De maintenir un échange constructif avec les élus, les partenaires sociaux et ainsi faciliter la participation de nos ressortissants à la vie de la cité,
- De vivifier, pour elles et pour eux, tous les possibles vers la concrétisation d'une vie de citoyen à part entière,
- De conforter également l'équipe d'administrateurs bénévoles conscients de leur rôle important dans le maintien de l'existence de l'association.

La perspective finale étant d'atteindre une réalisation d'excellence dans l'accueil et l'accompagnement d'un projet de vie épanouissant.